Law Reform Commission of Canada

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02187/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-24
ISBN 0-660-53170-4

Canada: $3.00
Other countries: $3.60

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4
Extracts from Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 6
   2. Financial Summary 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 8
C. Background
   1. Introduction 8
   2. Legal Mandate 8
   3. Program Objective 9
   4. Program Description 9
   5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective and Performance Review
   1. Environment 12
   2. Initiatives 13
   3. Update on Previously Reported Initiatives 13
   4. Program Effectiveness 14
   5. Performance Information/Resource Justification 17

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 21
   2. Personnel Expenditures 22
B. Cost Analysis 23
C. List of Reports to Parliament 23

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $4,574,000 to carry out the planned activities of the Law Reform Commission of Canada in 1986-87. Remaining expenditures of $225,000 for contributions to employee benefit plans will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	4,574	4,831
(S)	Contributions to employee benefit plans	225	218
	Total Program	4,799	5,049

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	4,574,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates				1985-86 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Law Reform Commission of Canada	45	4,786	13	4,799	5,049
1985-86 Authorized person-years	47				

Extract from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

(dollars)	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Budgetary			
Vote 35 - Program expenditures	4,811,000	4,811,000	4,814,187 *
Statutory - Contributions to employee benefit plans	202,000	233,000	233,000
Total Program	5,013,000	5,044,000	5,047,187

* The $3,187 over-expended was caused by an error in the Law Reform Commission's commitment control system and the late processing of a shared cost agreement. Measures have since been taken to safeguard against any future re-occurence.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

For 1986-87 the Law Reform Commission's highlights are:

- to continue the comprehensive Review of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Acceleration of this project was approved by Cabinet effective April 1, 1981, with completion originally scheduled for late 1986. The object of the review is to recommend to Parliament a modern Criminal Code for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society. About 52% of the Commission's total research effort, amounting to $831,000 in 1986-87, is devoted to it (see pages 17 to 20);

- to continue the ongoing Protection of Life project addressing many topics and concepts which are relatively new in relation to the law or have attained a much greater perception of importance or urgency in contemporary society. In 1986-87, the focus of research will be the control of the environment and the protection of human health, with criminal law as a potential legal remedy for threats to it. About $384,000 or 24% of the Commission's research effort is devoted to it, showing the emerging importance for the potential needs for changes and new involvement of the law in these areas of human activities (see pages 17 to 20);

- to continue the ongoing research project in the field of Administrative Law. In 1986-87, research will concentrate primarily on compliance with administrative policies, powers and procedures of administrative agencies, and appeals from administrative decisions. About 24% of the Commission's total research effort, amounting to $384,000 will be devoted to this project in 1986-87 (see pages 17 to 20);

- to continue, as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost; and

- to formulate a new research program in areas of the law in need of reform, such program to be tabled in Parliament in the year 1986-87 for beginning of implementation after the completion of Phase I of the Comprehensive and Accelerated Review of the Criminal Code, that is in the year 1987-88.

2. Financial Summary

Figure 1: Financial Requirements ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast* 1985-86	Change
Law Reform Commission	4,799	5,049	(250)
Authorized person-years	45	47	(2)

* There is no change in the 1985-86 forecast expenditures from the 1985-86 Main Estimates (Extracts from Part II of the Estimates, page 4).

Explanation of Change: Financial requirements for 1986-87 are $250,000 or 5% lower than the 1985-86 Forecast. The decrease results primarily from reductions in the publishing program which is part of the public consultation process.

B. Recent Performance

1. Highlights

During 1984-85 highlights of the Commission's operations were:

- research in Phase I of the Review of the Criminal Code was accelerated with the completion of many topics and the preliminary drafting of the Code of Substantive Criminal Law. Some $1,172,000 or 63% of the Commission's total research expenditure of $1,860,000, was devoted to this program. The total research expenditure in 1984-85 was as planned (See Figure 2, page 8);
- in the field of Administrative Law and in Protection of Life, research progress accounted for $409,000 (22%) and $280,000 (15%) respectively; and
- the sudden death of the Vice-President and the early departure of one Commissioner, both replaced after a few months, caused some delay in the research program but a new impetus has since been given to all research programs and initiatives.

2. Review of Financial Performance ($000)

Figure 2: Review of 1984-85 Financial Performance

	1984-85		
	Actual	Main Estimates	Change
Law Reform Commission	5,047	5,013	34
Authorized Person-Years	45	45	-

The increase was primarily due to statutory funds required to fund employee benefit plan.

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can best be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice. For these reasons, Parliament established the Commission by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

2. Legal Mandate

The Commission's mandate is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;
- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;

- the elimination of obsolete laws; and

- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society".

3. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform. [Recommendations are made to Parliament through the Minister of Justice.]

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law is such that it is best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. The Commission also performs work in the field of Modernization of Statutes but, as this tends to be sporadic, it is not treated as a separate project for planning purposes. Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting. The four continuing projects of research are described below.

Criminal Law (Substantive) Project: This project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes.

Criminal Law (Procedure) Project: This project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers provided for the investigation, prosecution, trial, sentencing and appeal in criminal offences. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this project is upon the subject of environmental pollution. The role of criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

Administrative Law Project: The scope of this project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members; the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The Vice-President and three Commissioners have, each, direct responsibility for direction and supervision of a specific main project, with the President exercising general supervision over the whole program. Five person-years are required to provide secretarial support for these members.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on matters of policies and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters. Five person-years are needed to provide the Secretary with support for secretarial services, assistance for coordination of research projects, and organization for consultations.

The Director of Operations, who controls a staff of 29, reports to the President also. In consultation with the Commission Secretary, he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for overall efficiency of the personnel management system and such supporting facilities as the library, text processing, publication distribution, translation, records and accounts.

The distribution of resources by organization is depicted in Figure 3, page 11.

In addition to its allotment of 45 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law

Reform Commission Act. Temporary assistants are also engaged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

Figure 3: Resources by Organization/Activity ($000)

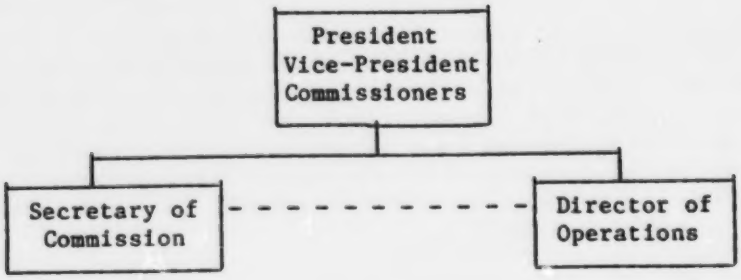

				Total
Law Reform Commission	1,996	565	2,238	4,799
Person-years	6	9*	30	45

* In addition, there is one judge whose salary is not paid through the Commission's vote.

The four major projects in progress will continue during 1986-87. The resources which will be allocated to them are discussed under Performance Information/Resource Justification, page 17.

D. Planning Perspective and Performance Review

1. Environment

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and most often then not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Much in the same way, major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law. The time-table established for the Accelerated Review of the Criminal Code and the close coordination required between Phase I of the Review, conducted by the Commission, and Phase II, conducted by the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General, add to the complexity of the program.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1986-87 relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform. These undertakings will not require additional resources but will be funded through budgetary reallocations.

In pursuing these efforts the Commission will focus on the following:

- in association with the Canadian Bar Association, the Commission will mark Law Day 1986 (for the third consecutive year) through a series of events, including an Essay Contest in Canadian universities and a major public dialogue on law reform in Ottawa. Law Day contributes to bringing Canadians in closer contact with their legal systems and law reform;

- the Commission will, for the third year, conduct a summer internship program for law students intended to aid in developing excellence in legal research and to provide for law reformers in future years;

- the Commission, with the assistance of the Legal Division of the Commonwealth Secretariat, will organize and conduct the Law Reform Day of Commonwealth law reform agencies, as part of the Eighth Commonwealth Law Conference which will take place in September 1986, in Jamaica. The topic proposed by the Commission and accepted by the participants is "codification as a tool of law reform", a real concern for most law reform bodies.

3. Update on Previously Reported Initiatives

In 1984-85, the Commission released a total of 11 publications, including 4 Reports to Parliament, 7 Working Papers and 3 Study Papers. These publications cost $230,529 in total, which was within budget. The results of specific 1984-85 initiatives follow:

- With respect to continuing and systematic consultation of the legal and law enforcement community, the Commission held several public meetings, to which a wide variety of public interest groups, such as women's organizations, native people and churches, were invited, in addition to the formalized consultation process conducted by the Commission. The work being done by the Commission in the area of the law relating to Assault permitted the extention of consultation to sports organizations, and the many areas of work in the Protection of Life area, enabled extention of consultation to a variety of groups concerned with the environment.

- The initiative relating to the development of regional activities for research, consultation and public participation in British Columbia, Ontario and New Brunswick was developed by expanding contact with public legal education groups in these provinces, by contacts made at public meetings and the formal consultations and by stimulating interest at the various law faculties.

- The liaison officer initiative led to the appointment of 21 officers at law schools throughout the country who agreed to distribute Commission material, to educate their students in the law reform process and to provide assistance in the Law Day Essay Competition organization and the Summer Internship Programme process.

- From time to time the Commission stimulates research materials and studies which are useful to the Commission, yet not published by it. The Commission's efforts to stimulate publishers of law books and law journals to publish some of the books for the benefit of the legal community and the advancement of scholarly knowledge led to the publication of some volumes which otherwise would not have been made publicly available.

- In response to the initiative relating to the celebrating of Law Day 1984 through a series of events, the Commission entered a very useful and important association with the Canadian Bar Association and was able to stimulate additional interest in the law reform process.

- The Summer Internship Programme gave 15 law students the opportunity to work under fine legal researchers, to become closely involved in the law reform process and at the same time to contribute to the Commission and to form a pool of law reformers for future years which the Commission will be able to draw on.

Work was proceeding, by the end of 1984-85, on some 30 other topics, including 8 nearing completion.

4. Program Effectiveness

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 25 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Additional Information at the end of this document.

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 25 Reports to Parliament issued up to June 1985, have been incorporated in government and private members' bills.

Judicial Sphere: The Commission's work, because of the widespread dissemination of its publications among the judiciary and the legal profession, has frequently attracted judicial notice in court proceedings. It has been possible to trace over one hundred reported court decisions which by mid-1985 had made reference to, and in most instances adopted, the Commission's views. Many of these decisions thus, in effect, impart to those Commission's recommendations virtually the same force of law as if they had been enacted by Parliament.

The Supreme Court of Canada has cited Commission's publications in its reasons for decision on 11 occasions in the 14 years since the Commission's inception. This year the court has cited Commission's work on three occasions. In R. v. Big M Drug Mart [1985], 58 N.R. 81 the Chief Justice, in ruling that the Lord's Day Act offends freedom of religion and violates the Canadian Charter of Rights and Freedoms agreed with the Commission's Report on Sunday Observance which recommended that the Act should be repealed. In Perka v. R., [1984] 2 S.C.R. 232, the court referred to the Commission's Working paper, The General Part: Liability and Defences for its analysis of the two principles (utilitarian and humanitarian) of the defence of necessity. The Study Paper, Discovery in Criminal Cases, was used as a source for the history of the origins of the preliminary inquiry system in Canada in Skogman v. R., [1984] 2 S.C.R. 93.

Courts at all other levels in the judicial hierarchy have also relied on Commission publications as authorities. In the last year alone, Commission work was cited in at least 20 reported decisions. For example, in R. v. Noble [1984], 48 O.R. (2d) 643, an important decision of the Ontario Court of Appeal, Mr. Justice Martin held that writs of assistance were unconstitutional and stated, "I am in substantial agreement with the Law Reform Commission's analysis of the writ of assistance." In Hayes v. Thompson (January 31, 1985) CA 00525 (B.C.C.A.) Mr. Justice Hutcheon, in deciding whether the powers to arrest in section 31 of the Criminal Code for a "breach of peace" include an "apprehended breach of peace", quoted extensively from the Study Paper, Legal Status of the Police, which he called a "wide ranging and very helpful review, among other things, of the origins of the office of the constable, the legal status in each of the Provinces and the implications that arise from provincial legislation and the Criminal Code."

The reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian courts of every level in areas ranging from criminal law to family law is an indication of the respect given to the Commission's work.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

In its Working Paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or prisons should be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force has since begun the practice with much success and the Toronto Metropolitan Police and the Montréal Police are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting the criminal trial and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Receptiveness: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the increased demand for Commission's publications and the attention and, in most cases, support shown by the media in the many recommendations put forward by the Commission.

In the last year, the number of groups and individuals on the Commission mailing list showed a net increase of 1124 or 9%. Requests for publications and information totaled 23,837 including some 21,423 by mail, 1,554 by telephone and 860 callers at the publications offices in Ottawa and Montréal. During the same period, 146,912 copies of publications were distributed, a 21% decrease from the previous year, an indication of economies effected through better controlled

distribution. By means of information booths set up at various conferences and public events throughout the country for a total of 27 days, the Commission distributed over 26,000 information sheets highlighting the work of the Commission.

Media coverage also shows a major increase as more than one thousand editorials and articles were published about most of the Commission's recommendations. For instance, the Commission's Working Paper on Assault generated 28 editorials and 71 articles in the print media. Other examples are the Commission's recommendations about videotaping of statements of suspects, post-seizure procedures and extraterritorial jurisdiction which attracted the interest of the media across the country.

Detailed information on reports made to parliament as well as courts' references to Commission research and recommendations, is contained in the Commission's Annual Reports.

5. Performance Information/Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The 3 major projects, Criminal Law, Administrative Law, and Protection of Life, are expected to require 20 full-time consultants in FY 1986-87, and 28 part-time.

Figure 4 presents the funding, by project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 4: Financial Resources by Project ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Criminal Law*	831	881	850
Protection of Life	384	441	373
Administrative Law	384	420	398
	1,599	1,742	1,621

* The Criminal Law project is divided into two sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedures. The total of resources allotted to both sub-projects is shown here.

The reduction in funding from 1985-86 to 1986-87 represents a substantial (8%) decrease. With this in view the Commission has taken steps already to minimize the effect. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. Secondly, the Commission has introduced a system of issuing its publications for consultation only in response to specific requests, in the main. The effect is to reduce the number, and therefore the cost of publications. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commissioner's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 5 shows the number of publications planned for release during 1986-87 and 1985-86, as well as the number of titles released during 1984-85.

Figure 5: Publications

Projects	1986-87 Estimated			1985-86 Forecast			1984-85 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	-	2	1	-	4	-	1	2	-
Procedure	2	10	3	-	4	4	2	2	2
Protection of Life	1	6	2	2	2	-	-	-	1
Administrative Law	2	6	1	-	1	1	1	-	-
General	-	-	1	-	-	1	-	-	1
	5	24	8	2	11	6	4	4	4

Criminal Law (Substantive) Project: Working Papers scheduled for publication in 1986-87 are Offences Against Justice; Offences Against Social Institutions - Corruption; and Cruelty to Animals. The Report to Parliament scheduled is the Criminal Code (Substantive).

Performance Update (1984-85): The Report to Parliament on Homicide was not prepared as planned, as the Commission decided to await the completion of research work on Assault and Related Offences, with the aim of preparing a comprehensive Report to Parliament on Offences Against the Integrity of the Person which would include Homicide. Four Working Papers were published, namely, Assault; Defamatory Libel; Damage to Property: Arson; and Extraterritorial Jurisdiction. Work was advanced but not entirely completed on four Working Papers: Application of the Criminal Code as regards Time; Conspiracy; Offences against Justice -- Perjury; and Offences against the Security of the State; due mostly to the disruption caused by the sudden passing away of the Commissioner responsible for the Substantive Criminal Law Project.

Criminal Law (Procedure) Project: Reports scheduled for publication in 1986-87 are Judicial Interim Release; Organization, Structure and Jurisdiction of Courts; Remedies in the Criminal Process; Classification of Offences; Our Criminal Procedure; Trial and Appeal Procedure; Disclosure by the Accused; Private Prosecutions; and Criminal Pleadings.

Working Papers scheduled are Judicial Interim Release (Bail); Organization, Structure and Jurisdiction of Courts; Remedies in the Criminal Process; Classification of Offences; and Code of Criminal Procedure.

Performance Update (1984-85): All publications, except one, were completed as planned and published either in 1984-85 or shortly after the close of that fiscal year. The exception is the Working Paper on Classification of Offences which is kept pending until detailed work on other aspects of Criminal Procedure and Substantive Criminal Law is sufficiently advanced to allow for informed policy decisions on classification of offences.

Protection of Life Project: Scheduled for publication in 1986-87 are the Report to Parliament on Pollution; the Study Paper on Native Rights and the Environment; and the Study Paper on Biotechnology and the Law. In addition, research work on the legal status of the foetus will progress during 1986-87.

Performance Update (1984-85): The Report to Parliament on Behaviour Alteration required more consultation then originally planned and was also delayed due to a change of writer-researcher in mid-course. Completion is now contemplated for late in 1985-86. The

Working Paper on Crimes Against the Environment was completed in terms of research but policy decisions proved to be very difficult. Release is now planned for late fall 1985. The Working Paper on Consumer Product Pollution required new orientation within the legal framework thus causing a delay of close to one year. Release is expected at the end of 1985-86. The Working Paper on Pollution in the Work Place was delayed because of a change of researcher. Release is planned for the end of 1985-86. The Working Paper on Enforcement of Environmental Legislation is delayed although the basic research was completed in 1984-85. Initial consultation indicated the need for early policy decisions. Release is planned for late 1985-86. The Working Paper on Human Experimentation was purposely delayed in order to take into account new initiatives on the subject matter by the Medical Research Council of Canada. Publication is expected late 1985-86. The Study Papers Political Economy of Environmental Hazards; and Sentencing in Environmental Cases were published, as planned. The Study Papers Being at Risk; and Jurisdictional and Constitutional Perspective of Environmental Law were completed on time, although not published for lack of funds but made available through the Commission's library. The Study Paper on Pesticide Law and Policy in Canada is close to completion but will not be published for lack of funds.

Administrative Law Project: Four Working Papers are scheduled to be produced in 1986-87 on the following topics: Administrative Procedure; Administrative Appeals; Tort Liability; and Procedural Privileges.

Performance Update (1984-85): The two reports to Parliament on Administrative Agencies and Principles of Administrative Procedure were combined into one Report and approved by the Commission in 1984-85. Tabling in Parliament is to take place in September or October 1985. Working Paper on Sanctions and Compliance Policy was delayed due to a change of orientation but nevertheless approved in 1984-85 and will be released in 1985-86 under the title Policy Implementation, Compliance and Administrative Law. The Working Paper on Privileges and Immunity of the Crown in Federal Administrative Law was approved in 1984-85 and released in July 1985 under the title Legal Status of the Federal Administration. The Working Paper on Administrative Procedure proved to be a more complex research undertaking than originally contemplated and is now slated for completion and release in 1986-87.

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	1,609	1,559	1,398
Contributions to employee benefit plans	225	218	233
	1,834	1,777	1,631
Goods and Services			
Transportation and communications	465	475	564
Information	334	474	450
Professional and special services	1,901	2,006	2,119
Rentals	82	80	82
Purchased repair and upkeep	12	12	13
Utilities, materials and supplies	155	155	134
All other expenditures	3	3	-
	2,952	3,205	3,362
Total operations	4,786	4,982	4,993
Capital	13	67	54
Total expenditures	4,799	5,049	5,047

2. Personnel Expenditures

Figure 7: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Commissioners	5	5	5		80,870
Senior Management	1	-	-	50,350 - 96,300	
Scientific and Professional	1	2	2	19,782 - 50,712	
Administrative and Foreign Service and Technical	8	8	8	13,912 - 57,987	37,800
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	14	15	15	12,932 - 31,743	22,820
Secretarial, Stenographic, Typing	15	17	15	12,636 - 31,946	23,894
Other	1	-	-		

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 8: Net Cost of Program for 1986-87 ($000)

	1986-87 Expenditures	Add Other Costs	Total Cost 1986-87	Total Cost 1985-86
Law Reform Commission	4,799	463	5,262	5,510

Other costs consist of accommodation provided without charge by the Department of Public Works ($418,000) and other services provided by the Department of Supply and Services ($6,000) and by the Treasury Board ($39,000).

C. List of Reports to Parliament, 1972 to 1985

	Subject	Date Transmitted to Minister
1.	Evidence	December 19, 1975
2.	Guidelines - Disposition and Sentences in the Criminal Process	February 6, 1976
3.	Our Criminal Law	March 25, 1976
4.	Expropriation	April 8, 1976
5.	Mental Disorder in the Criminal Process	April 13, 1976
6.	Family Law	May 4, 1976
7.	Sunday Observance	May 19, 1976
8.	The Exigibility to Attachment of Remuneration Payable to the Crown in Right of Canada	December 19, 1977
9.	Criminal Procedure: Part I - Miscellaneous Amendments	February 23, 1978
10.	Sexual Offences	November 29, 1978

	Subject	Date Transmitted to Minister
11.	The Cheque	March 8, 1979
12.	Theft and Fraud	March 16, 1979
13.	Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
14.	Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980
15.	Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
16.	The Jury	July 28, 1982
17.	Contempt of Court	August 18, 1982
18.	Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny - Immigration Appeal Board	December 16, 1982
19.	Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
20.	Euthanasia, Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983
21.	Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
22.	Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
23.	Questioning Suspects	November 30, 1984
24.	Search and Seizure	March 22, 1985
25.	Obtaining Forensic Evidence	March 22, 1985

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-24
ISBN 0-660-53170-4

au Canada: $3.00
à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Commission de réforme
du droit du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme : on y trouve notamment une description de ce dernier, certaines données de base, les objectifs et la perspective de planification, de même que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du volume II des Comptes publics. Ceux-ci premettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4
Extraits du volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 6
   2. État financier récapitulatif 7
B. Rendement récent
   1. Points saillants 7
   2. Examen du rendement financier 8
C. Données de base
   1. Introduction 8
   2. Mandat 8
   3. Objectif du Programme 9
   4. Description du Programme 9
   5. Plan d'exécution du Programme 10
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 12
   2. Initiatives 13
   3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées 13
   4. Efficacité du Programme 15
   5. Données sur le rendement et justification des ressources 18

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 22
   2. Dépenses en personnel 23
B. Analyse des coûts 24
C. Liste des rapports au Parlement 24

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $4,574,000 pour réaliser les activités prévues au Programme de la Commission de réforme du droit du Canada en 1986-1987. Les autres dépenses, évaluées à $225,000, pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	4,574	4,831
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	225	218
	Total du Programme	**4,799**	5,049

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéros des crédits	Ministère ou organisme (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme	4,574,000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987				Budget principal 1985-1986
	Années-personnes autorisées	Budgétaire: Fonctionnement	Budgétaire: Dépenses en capital	**Total**	
Commission de réforme du droit du Canada	45	4,786	13	**4,799**	5,049
Années-personnes autorisées en 1985-1986	47				

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits pour 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Budgétaire			
Crédit 35 - Dépenses du Programme	4,811,000	4,811,000	4,814,187*
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	202,000	233,000	233,000
Total du Programme	5,013,000	5,044,000	5,047,187

* Le dépassement des crédits ($3,187) résulte d'une erreur touchant le système de contrôle des engagements de la Commission de réforme du droit ainsi que du traitement tardif de l'entente sur les programmes conjoints. Des mesures ont été prises pour éviter que cela se reproduise.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1986-1987 :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Soliciteur général, la révision complète du Code criminel. L'accélération de ce travail a été approuvée par le Cabinet le 1er avril 1981 et la date d'achèvement prévue à l'origine était la fin de 1986. Cette révision a pour but de soumettre au Parlement un code criminel canadien moderne reflétant fidèlement les valeurs contemporaines de la société canadienne. La Commission consacrera à ce projet, en 1986-1987, environ 52 % de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $831,000 (voir les pages 17 à 20).

- Poursuivre les travaux en cours de la section de recherche sur la protection de la vie, sur bon nombre de sujets relativement nouveaux par rapport au droit, ou qui ont pris une grande importance ou un caractère d'urgence dans la société moderne. En 1986-1987, la recherche sera concentrée sur la protection de la santé humaine et de l'environnement, le droit pénal devant servir à en sanctionner le respect. La Commission consacrera environ $384,000 à ce projet, soit une proportion de 24 % des crédits affectés à la recherche, ce qui témoigne de l'importance grandissante des besoins de changement et des nouveaux champs d'application du droit dans ce domaine de l'activité humaine (voir les pages 17 à 20).

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1986-1987, la recherche portera principalement sur le respect des politiques, pouvoirs et procédures de nature administrative des organismes et sur les appels interjetés de décisions administratives. La Commission consacrera à ce projet environ 24 % des crédits dont elle dispose pour la recherche, soit un montant de $384,000 en 1986-1987 (voir les pages 17 à 20).

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la "mise à jour des lois".

- Élaborer un nouveau programme de recherche dans les domaines du droit où la nécessité d'une réforme se fait sentir, ce programme devant être déposé devant le Parlement au cours de l'exercice 1986-1987 pour mise en application après la fin des travaux de la phase I de la révision complète et accélérée du Code criminel, soit au cours de l'exercice 1987-1988.

2. État financier récapitulatif

Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu* 1985-1986	Différence
Commission de réforme du droit	4,799	5,049	(250)
Années-personnes autorisées	45	47	(2)

* Aucune modification n'a été apportée aux dépenses prévues en 1985-1986 par rapport au Budget des dépenses principal de 1985-1986 (Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4).

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1986-1987 sont inférieurs de $250,000 (soit 5 %) aux prévisions de 1985-1986. Cette diminution s'explique principalement par les réductions effectuées dans le programme de publication, qui s'inscrit dans le processus de consultation du public.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Au cours de l'année 1984-1985, les points saillants des activités de la Commission ont été les suivants:

- Les travaux de recherche de la phase I de la révision du Code criminel ont été accélérés : il sont terminés sur bon nombre de questions et une version préliminaire du futur code pénal a été rédigée. La Commission a consacré environ $1,172,000 à ce programme, soit 63 % de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche ($1,860,000). L'ensemble des crédits affectés à la recherche en 1984-1985 a correspondu aux prévisions (voir le tableau 2, à la page 8).

- En ce qui concerne le droit administratif et la protection de la vie, les travaux de recherche représentent respectivement la somme de $409,000 (22 %) et $280,000 (15 %).

- La mort soudaine du vice-président et le départ imprévu d'un commissaire, dont les postes ont été comblés au bout de quelques mois, ont entraîné un certain retard dans le programme de recherche mais depuis lors, un nouvel élan a été donné aux programmes et initiatives de recherche.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2 : Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985		
	Réel	Budget principal	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	5,047	5,013	34
Années-personnes autorisées	45	45	-

L'augmentation est principalement due aux fonds statutaires nécessaires au financement du régime d'avantages sociaux des employés.

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est mieux à même de formuler de telles modifications. À cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

2. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, "la Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de :

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;

- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;

- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;

- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent."

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer. [Ces recommandations sont présentées au Parlement par le ministère de la Justice.]

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : les règles de fond du droit pénal et la procédure pénale. La Commission effectue également des recherches dans le domaine de la mise à jour des lois, mais comme il s'agit là d'une tâche qui est exécutée de façon plutôt sporadique, elle n'est pas considérée comme un projet distinct aux fins de la planification. Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice, qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les quinze jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite. Les quatre sections de recherche permanentes sont décrites ci-dessous.

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire les règles relatives à la définition des infractions et des règles portant sur la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures juridiques, les prérogatives de la police et les pouvoirs en matière d'enquêtes, de

poursuites, de procès, de détermination de la sentence et d'appels en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant la pollution de l'environnement. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Section de recherche en droit administratif : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que les procédures devant les tribunaux administratifs.

5. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef. Il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations portant sur des mesures de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le vice-président et trois commissaires surveillent et dirigent chacun les travaux d'une section de recherche particulière. Le président assure la direction générale de tout le Programme. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative. Cinq années-personnes sont affectées au secrétariat, à la coordination des travaux de recherche et à l'organisation des séances de consultation.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 29 fonctionnaires, relève également du président. En consultation avec le secrétaire de la Commission, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle, et pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels la bibliothèque, le traitement de texte, la distribution des publications, la traduction, les archives et la comptabilité.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3 ci-dessous.

Outre le total de 45 années-personnes, un nombre variable d'experts-conseils sont engagés à forfait pour effectuer des recherches en droit, conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Tableau 3 : Ressources pour 1986-1987 par organisation et par activité (en milliers de dollars)

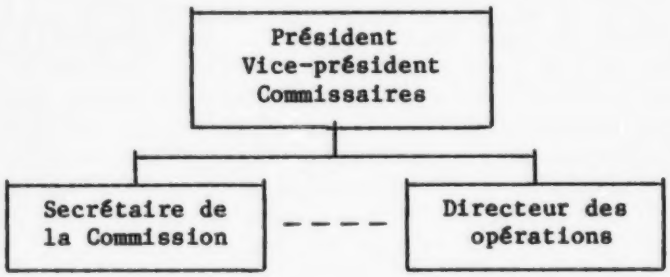

				Total
Commission de réforme du droit	1,996	565	2,238	4,799
Années-personnes	6	9*	30	45

* De plus, l'effectif de la Commission comprend un juge dont le salaire n'est pas versé à même les crédits attribués à la Commission.

Les travaux des quatre grandes sections de recherche se poursuivront en 1986-1987 et les ressources qui leur seront affectées sont expliquées au titre Données sur le rendement et justification des ressources, à la page 18.

D. Perspective de planification et examen du rendement

1. Contexte

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

Recherche juridique : La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, tant en ce qui concerne le droit canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne.

La Loi et l'interprétation judiciaire : Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. De même, les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde.

Normes sociales : Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. La Commission prend connaissance de ces changements au moyen d'un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux juristes et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

Nouvelles politiques gouvernementales : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la

Commission dans ce domaine du droit. La complexité du Programme est en outre augmentée, d'une part, par le calendrier prévu à l'origine pour la révision accélérée du Code criminel, et d'autre part, par l'étroite coordination nécessaire entre les travaux de la phase I de la révision, qui relève de la Commission et ceux de la phase II qui est du ressort du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1986-1987 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit. Ces activités ne nécessiteront pas de ressources additionnelles; elles seront financées grâce à une nouvelle répartition budgétaire.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants :

- en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, la Commission marquera la Journée du droit de 1986 (pour la troisième année consécutive) par plusieurs événements, notamment un concours de dissertation dans les universités canadiennes et un important débat public sur la réforme du droit, tenu à Ottawa. Cette Journée du droit contribue à rapprocher les Canadiens de leurs systèmes juridiques et de la réforme du droit;

- pour la troisième année, la Commission organisera un programme de stage estival, destiné aux étudiants en droit, afin de favoriser le développement des compétences dans le domaine de la recherche juridique et de former les réformateurs du droit de demain.

- avec l'aide de la division juridique du Secrétariat du Commonwealth, la Commission organisera et dirigera la Journée de la réforme du droit à l'intention des organismes de réforme des pays membres du Commonwealth, dans le cadre de la huitième conférence du Commonwealth sur le droit, qui aura lieu en Jamaïque au mois de septembre 1986. Le thème proposé par la Commission, et qui a été accepté par les participants, est "la codification comme instrument de réforme du droit", sujet qui intéresse vivement la plupart des organismes de réforme du droit.

3. État d'avancement des initiatives déjà annoncées

Au cours de l'exercice 1984-1985, la Commission a fait paraître en tout onze publications, dont quatre rapports au Parlement, sept documents de travail et trois documents d'étude. Ces publications ont coûté au total $230,529, ce qui est conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1984-1985 :

- En ce qui a trait à consultation continuelle et systématique du milieu juridique et des organismes chargés de l'application de la loi, la Commission a tenu plusieurs assemblées publiques auxquelles ont été invités toute une gamme de groupements d'intérêts commes les organisations féministes, les autochtones et les églises. Cela s'ajoute aux consultations menées d'une manière systématique par la Commission. Les travaux réalisés par celle-ci dans le domaine des voies de fait ont permis d'étendre le processus de consultation aux organisations sportives, tandis que les nombreux sujets abordés dans le secteur de la protection de la vie ont suscité la consultation de divers groupements intéressés à la protection de l'environnement.

- La mise sur pied d'activités régionales de recherche, de consultation et de participation du public en Colombie-Britannique, en Ontario et au Nouveau-Brunswick a été favorisée par l'élargissement des relations avec les organismes publics de formation juridique de ces provinces, par des contacts établis lors des assemblées publiques et des consultations officielles et par des mesures destinées à intéresser les facultés de droit aux travaux de la Commission.

- Vingt-et-un agents de liaison ont été nommés dans les facultés de droit à la grandeur du pays. Ils sont chargés de distribuer les documents publiés par la Commission, d'initier leurs étudiants à la réforme du droit et de contribuer à l'organisation du concours de dissertations de la Journée du droit ainsi que du programme de stage estival.

- Il arrive que la Commission soit à l'origine d'études et de travaux de recherche dont elle tire profit mais qu'elle ne publie pas elle-même. Elle s'efforce d'amener les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques à publier certains de ces travaux, pour en faire profiter la communauté juridique et enrichir la doctrine. C'est ainsi qu'ont été publiés des ouvrages qui autrement n'auraient pas joui d'une aussi large diffusion.

- Grâce à la célébration de la Journée du droit de 1984 par une série d'événements, la Commission a établi des liens solides et utiles avec l'Association du Barreau canadien et est parvenue à intéresser davantage de gens à la réforme du droit.

- Le programme de stage estival a donné à quinze étudiants en droit la possibilité d'effectuer des recherches sous la direction de juristes accomplis et du même coup de contribuer aux travaux de la Commission. Ainsi la Commission disposera à l'avenir d'une réserve de réformateurs du droit.

À la fin de l'exercice 1984-1985, les travaux se poursuivaient sur 30 autres sujets, et l'étude de 8 d'entre eux était presque terminée.

4. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 25 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique "Renseignements supplémentaires", à la fin du présent document.

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire, administratif et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif : Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 25 rapports présentés au Parlement jusqu'en juin 1985 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés.

Le plan judiciaire : Grâce à la large diffusion de ses publications auprès des juges et des avocats, le travail de la Commission a souvent fait l'objet de commentaires de la part des tribunaux. Nous avons relevé une bonne centaine de décisions judiciaires publiées jusqu'au milieu de 1985 dans lesquelles des opinions de la Commission ont été mentionnées, et le plus souvent reprises. À toutes fins utiles, nombre de ces décisions confèrent à ces recommandations de la Commission le même effet, sur le plan juridique, que si elles avaient été adoptées par le Parlement.

La Cour suprême du Canada a cité nos rapports dans ses motifs de jugement à onze reprises au cours des quatorze années écoulées depuis la création de la Commission. Cette année, elle a fait mention de nos travaux dans trois arrêts. Dans l'affaire R. c. Big M Drug Mart, [1985] 1 R.C.S. 295, 58 N.R. 81, le juge en chef, en concluant que les dispositions de la Loi sur le dimanche portaient atteinte à la liberté de religion et contrevenaient à la Charte canadienne des droits et libertés, a souscrit au rapport de la Commission intitulé L'observance du dimanche, qui recommandait l'abrogation de cette loi. Dans l'arrêt Perka c. R., [1984] 2 R.C.S. 232, la Cour s'est inspirée du document de travail de la Commission intitulé La partie générale : responsabilité et moyens de défense, en ce qui a trait à l'analyse des deux principes (utilitaire et humanitaire) s'appliquant au moyen de défense de la nécessité. Quant au document d'étude consacré à la communication de la preuve en droit pénal, il a été cité dans l'arrêt Skogman c. R., [1984] 2 R.C.S. 93 pour la description des origines du système de l'enquête préliminaire au Canada.

Toutes les autres juridictions canadiennes ont également tenu compte des publications de la Commission dans leurs décisions. Seulement au cours de l'année dernière, nos publications ont été citées dans au moins vingt décisions publiées. Citons par exemple l'arrêt R. v. Noble, (1984) 48 O.R. (2d) 643, importante décision de la Cour d'appel de l'Ontario; le juge Martin, concluant à l'inconstitutionnalité du mandat de main-forte, a déclaré : (TRADUCTION) "Pour l'essentiel, je souscris à l'analyse du mandat de main-forte faite par la Commission." Le juge Hutcheon, dans l'affaire Hayes v. Thompson, C.A.C.-B. n° CA 00525, le 31 janvier 1985, devait se prononcer notamment sur la question de savoir si les pouvoirs d'arrestation prévus à l'article 31 du Code criminel pour "violation de la paix" visaient une "violation de la paix appréhendée". Il cite de larges extraits du document d'étude intitulé Le statut juridique de la police (1981), qu'il qualifie de [TRADUCTION] "travail fouillé et très utile portant notamment sur les origines de la fonction de constable, le statut juridique dans chacune des provinces et les implications de la législation provinciale et du Code criminel".

On voit donc que les tribunaux de toutes juridictions, à travers le Canada, s'inspirent des travaux et recommandations de la Commission dans des domaines allant du droit pénal au droit de la famille. Il faut en conclure que le travail accompli par cet organisme est tenu en haute estime.

Le plan administratif : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de régulation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives par la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable et de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte les organismes tels que le CRTC, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public. Tous ces correctifs découlaient des documents de travail et d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs États américains recourent déjà à cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police

régionale de Halton a depuis lors tenté l'expérience, qui s'est avérée très fructueuse; la police de la communauté urbaine de Toronto et la police de Montréal sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, si elles écourtaient les procès au criminel et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

L'accueil fait par le public : Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par l'augmentation de la demande relative aux publications de la Commission de même que par l'attention, et dans la plupart des cas, l'appui apporté par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission.

Au cours de la dernière année, le nombre de groupements et de personnes figurant sur la liste de distribution des documents de la Commission a augmenté de 1,124, soit 9 %. Les demandes de publications et de renseignements en provenance de particuliers se sont élevées à 23,837, dont 21,423 nous sont parvenues par la poste et 1,554 par téléphone, tandis que 860 demandes ont été faites par des visiteurs à nos bureaux des publications d'Ottawa et de Montréal. Au cours de cette période, 146,912 exemplaires de nos publications ont été distribués, soit une diminution de 21 % par rapport à l'an dernier; cela indique que des économies ont été réalisées grâce à une distribution plus efficace. Grâce à des kiosques d'information établis pendant 27 jours sur les lieux de diverses conférences et événements qui se sont déroulés au Canada, la Commission a distribué plus de 26,000 feuilles de documentation mettant en lumière ses travaux.

La couverture des travaux de la Commission par les médias, en outre, s'est accrue de façon importante : plus de mille éditoriaux et articles ont en effet été publiés concernant la plupart des recommandations faites dans les divers documents publiés. Le document de travail sur les voies de fait, par exemple, a fait l'objet de 28 éditoriaux et de 71 articles dans la presse. Citons également, à titre d'exemple, les recommandations faites par la Commission au sujet de l'enregistrement magnétoscopique des déclarations des suspects, des procédures postérieures à la saisie et de la juridiction extra-territoriale, qui ont attiré l'attention des médias aux quatre coins du pays.

On trouvera dans les Rapports annuels de la Commission des renseignements détaillés sur les rapports au Parlement et sur les travaux et recommandations qui ont été cités par les tribunaux.

5. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services d'experts-conseils engagés à forfait soit à temps plein, soit à temps partiel. Les trois grandes sections de recherche, soit celle du droit pénal, du droit administratif et de la protection de la vie, auront besoin, selon les prévisions, de vingt experts-conseils à temps plein et de vingt-huit à temps partiel au cours de l'exercice 1986-1987.

Le tableau 4 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux qui constituent les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 4 : Ressources financières par section de recherche (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Droit pénal*	831	881	850
Protection de la vie	384	441	373
Droit administratif	384	420	398
	1,599	1,742	1,621

* La section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant des règles de fond du droit pénal, et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.

La diminution des ressources financières, de 1985-1986 à 1986-1987, est importante (8 %). Aussi la Commission a-t-elle déjà pris des mesures pour réduire l'effet de cette compression sur son programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions sont moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En second lieu, la Commission a également décidé que, dans le processus de consultation, elle n'enverrait dorénavant ses publications qu'aux personnes qui en font expressément la demande, d'une manière générale. Cela permet une diminution du tirage et, partant, des coûts de publication. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus sévères pour la longueur

des textes. À défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Les rapports énoncent quant à eux les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 5 donne le nombre de documents dont la publication et prévue pour les exercices 1986-1987 et 1985-1986, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1984-1985.

Tableau 5 : Publications

Section de recherche	1986-1987 Estimé			1985-1986 Prévu			1984-1985 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit Pénal Règles de fond	-	2	1	-	4	-	1	2	-
Procédure	2	10	3	-	4	4	2	2	2
Protection de la vie	1	6	2	2	2	-	-	-	1
Droit administratif	2	6	1	-	1	1	1	-	-
Divers	-	-	1	-	-	1	-	-	1
	5	24	8	2	11	6	4	4	4

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Les documents de travail qui devraient selon les prévisions être publiés en 1986-1987 portent sur les sujets suivants : les infractions contre l'administration de la justice; les infractions contre les institutions sociales -- la corruption; la cruauté envers les animaux. Est également prévue la publication d'un rapport au Parlement sur le nouveau code pénal.

État d'avancement des travaux (1984-1985) : Contrairement à ce qui était prévu, la préparation du rapport au Parlement sur l'homicide a été interrompue. La Commission a décidé d'attendre la fin des

recherches sur les voies de fait et les infractions connexes, en vue de rédiger un rapport global consacré aux infractions contre l'intégrité de la personne, qui embrasseront l'homicide. Quatre documents de travail ont été publiés : Les voies de fait, Le libelle diffamatoire, Les dommages aux biens : le crime d'incendie, et enfin La juridiction extra-territoriale. La rédaction de quatre autres documents de travail est bien amorcée, sans être complètement terminée; ils portent sur les questions suivantes : l'application du code pénal dans le temps, le complot, les infractions contre l'administration de la justice -- le parjure, et enfin, les infractions contre la sûreté de l'État. Ce retard s'explique principalement par le décès soudain du commissaire responsable de la section de recherche.

La section de recherche en droit pénal (procédure) : Des rapports devraient être publiés en 1986-1987 dans les domaines suivants : la mise en liberté provisoire, la structure, l'organisation et la compétence des tribunaux, les voies de recours dans le processus pénal, la classification des infractions, la procédure pénale, la procédure au cours du procès et de l'appel, la communication de la preuve par l'accusé, les poursuites privées et les actes de procédure en matière pénale.

La publication de documents de travail est prévue sur les questions suivantes : la mise en liberté sous caution, la structure, l'organisation et la compétence des tribunaux, les voies de recours dans le processus pénal, la classification des infractions et le code de procédure pénale.

État d'avancement des travaux (1984-1985) : Toutes les publications prévues, sauf une, ont eu lieu soit en 1984-1985, soit un peu après la fin de cet exercice. La seule exception est le document de travail sur la classification des infractions, dont la rédaction est suspendue jusqu'à ce que les travaux sur d'autres aspects de la procédure pénale et des règles de fond du droit pénal soient suffisamment avancés pour que des décisions éclairées puissent être prises dans ce domaine.

Section de recherche sur la protection de la vie : Devraient être publiés en 1986-1987 un rapport au Parlement sur la pollution, un document d'étude sur l'environnement et les droits des autochtones et un autre document d'étude sur la biotechnologie et le droit. En outre, la recherche progressera au cours de l'année 1986-1987 sur le statut juridique du foetus.

État d'avancement des travaux (1984-1985) : Le rapport au Parlement sur les techniques de modification du comportement a nécessité plus de consultations que prévu. Le retard tient aussi à ce que la recherche et la rédaction ont été confiées à une autre personne en cours de route. On envisage maintenant la publication de ce rapport à la fin de l'exercice 1985-1986. Le document de travail sur les crimes contre l'environnement est terminé pour ce qui est de la recherche, mais il a été extrêmement ardu d'élaborer des principes directeurs dans ce domaine. La publication devrait avoir lieu à l'automne 1985. Quant au

document de travail sur les produits de consommation polluants, sa publication a été retardée de près d'un an par suite de la nécessité d'une nouvelle orientation au regard du cadre législatif. Il devrait être publié à la fin de l'exercice 1985-1986. La rédaction du document de travail sur la pollution en milieu de travail a été ralentie par suite d'un changement d'expert-conseil, et sa publication devrait avoir lieu à la fin de l'exercice 1985-1986. Le document de travail relatif à l'application de la législation en matière d'environnement accuse lui aussi un certain retard, bien que pour l'essentiel, les recherches aient été terminées en 1984-1985. Les premières consultations ont fait ressortir la nécessité de décider les orientations fondamentales dès le départ. Ce texte sera normalement publié vers la fin de l'exercice 1985-1986. C'est à dessein que la préparation du document sur l'expérimentation humaine a été suspendue de façon que puissent être prises en considération de nouvelles lignes de conduite fixées en cette matière par le Conseil de recherches médicales du Canada. La publication devrait avoir lieu vers la fin de l'exercice 1985-1986. Les documents d'étude intitulés L'élaboration des politiques en matière d'environnement et La détermination de la peine en droit de l'environnement ont été publiés comme prévu. Quant aux documents d'étude portant sur la réglementation des risques, d'une part, et sur les aspects juridictionnel et constitutionnel du droit de l'environnement, d'autre part, leur rédaction a été terminée dans les délais prévus, mais ils n'ont pas été publiés faute de fonds. Ils peuvent toutefois être consultés à la bibliothèque de la Commission. La rédaction du document d'étude sur les lois et lignes de conduite en matière de pesticides est sur le point d'être achevée, mais ce travail ne sera pas publié faute de fonds.

Section de recherche en droit administratif : Quatre documents de travail devraient être réalisés en 1986-1987 sur les sujets suivants : la procédure administrative, les appels en matière administrative, la responsabilité civile délictuelle et les privilèges de la Couronne.

État d'avancement des travaux (1984-1985) : Les deux rapports au Parlement sur les organismes administratifs et sur les principes de la procédure administrative ont été fondus en un seul, qui a été approuvé par la Commission en 1984-1985 et devrait être déposé au Parlement en septembre ou en octobre 1985. Le document de travail sur les sanctions et la mise en oeuvre des politiques a subi un certain retard par suite d'un changement d'orientation mais devrait malgré tout être approuvé en 1984-1985 et publié en 1985-1986. Quant au document de travail consacré aux privilèges et immunités accordés à la Couronne en droit administratif fédéral, il a été aprouvé en 1984-1985 et publié en juillet 1985 sous le titre Le statut juridique de l'Administration fédérale. Le document de travail sur la procédure administrative, qui a posé plus de difficultés que prévu, devrait être terminé et publié au cours de l'exercice 1986-1987.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 6 : Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	1,609	1,559	1,398
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	225	218	233
	1,834	1,777	1,631
Biens et services			
Transports et communications	465	475	564
Information	334	474	450
Services professionnels et spéciaux	1,901	2,006	2,119
Location	82	80	82
Achat de services de réparation et d'entretien	12	12	13
Services publics, fournitures et approvisionnements	155	155	134
Toutes autres dépenses	3	3	-
	2,952	3,205	3,362
Total des dépenses de fonctionnement	4,786	4,982	4,993
Capital	13	67	54
Total des dépenses	4,799	5,049	5,047

2. Dépenses en personnel

Tableau 7 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1986-1987
	86-87	85-86	84-85		
Commissaires	5	5	5		80,870
Cadres supérieurs	1	-	-	50,350 - 96,300	
Scientifique et professionnelle	1	2	2	19,782 - 50,712	
Administration, service extérieur et technique	8	8	8	13,912 - 57,987	37,800
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	14	15	15	12,932 - 31,743	22,820
Secrétariat, sténographie et dactylographie	15	17	15	12,636 - 31,946	23,894
Autres	1	-	-		

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Tableau 8 : Coût net du Programme pour l'année 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Dépenses 1986-1987	Plus autres coûts	Coût total 1986-1987	Coût total 1985-1986
Commission de réforme du droit	4,799	463	5,262	5,510

Les autres coûts comprennent le coût des locaux fournis gratuitement par le ministère des Travaux publics, d'une valeur de ($418,000) et les coûts d'autres services fournis par le ministère des Approvisionnements et Services et par le Conseil du Trésor, qui s'élèvent respectivement à $6,000 et $39,000.

C. Liste des rapports au Parlement, de 1972 à 1985

	Objet	Date de présentation au Ministre
1.	La preuve	19 décembre 1975
2.	Principes directeurs - sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal	6 février 1976
3.	Notre droit pénal	25 mars 1976
4.	L'expropriation	8 avril 1976
5.	Le désordre mental dans le processus pénal	13 avril 1976
6.	Le droit de la famille	4 mai 1976
7.	L'observance du dimanche	19 mai 1976
8.	La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada	19 décembre 1977

	Objet	Date de présentation au Ministre
9.	Procédure pénale - Première partie : amendements divers	23 février 1978
10.	Les infractions sexuelles	29 novembre 1978
11.	Le chèque	8 mars 1979
12.	Le vol et la fraude	16 mars 1979
13.	Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
14.	Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
15.	Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
16.	Le jury	28 juillet 1982
17.	L'outrage au tribunal	18 août 1982
18.	L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
19.	Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
20.	Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
21.	Les méthodes d'investigations scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
22.	La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
23.	L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984
24.	Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
25.	Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	22 mars 1985